



Procuration suite décès mes soeurs mettent leur grain de sel

Par **naxos**, le **05/02/2009** à **22:17**

Bonsoirrrrrvoilà ce qui m'amène à ce forum pour vous poser une question quelque peu rrrnavrante. Mon père est décédé suite à un AVC il y a 1 mois à peu près Comme rrrnous en avons parlé avant je m'occuperai au cas ou malheureusement cele rrrariverait de la gestion de ma mère car à 81 ans elle ne comprends pas grand rrrchose à l'euro, les compte, setc puisqu'il s'occupait de tout Alors elle m'a rrrfait comme convenu une procuration sur ses comptes ce qui est facile pour rrrmoi à distance avec notemment Domisurf du CmutrrnMais voilà j'ai 2 autres soeurs avec qui on ne s'entends pas depuis 15 ans rrrqui ont mis leur grain de sel la dedans dont la dernière veut m'envoyer rrrdevant un avocat pour régler tout cela Alors là je ne sais plus Comment ça rrrmarche ? Maman a t elle le droit de faire cette procuration sur une seule rrrpersonne cad moi mêmerrrMes soeurs sont elles en droit d'exiger cette procuration ce qui n'était pas rrrndu tout l'avis du défunt père mais maheureusement verbalrrrrnMerci de vs lire

Par **Marion2**, le **05/02/2009** à **23:07**

Bonsoir naxos,rrrrnVotre Maman n'a nullement l'obligation de donner une procuration à tous ses enfants.rrrTenez bien les comptes à jour, gardes bien tous les relevés et jsutificatifs pour ne pas avoir de problèmes avec vos soeurs par la suite.rrrrrnBon courage